

# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2021-2026

## Synthèse



climatmundi

OBJECTIF  
CARBONE

MÉDIATERRE  
conseil  
CONSEIL EN ENVIRONNEMENT  
ETUDES D'IMPACT

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>LE DIAGNOSTIC ÉNERGIE-CLIMAT.....</b>	<b>4</b>
1 CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE.....	4
2 PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE.....	5
3 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.....	5
4 SÉQUESTRATION CARBONE.....	6
5 QUALITÉ DE L'AIR.....	7
6 VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	7
<b>LES SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION.....</b>	<b>8</b>
1 PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS.....	8
2 SYNTHÈSE DES SCÉNARIOS.....	8
3 COÛT DE L'INACTION ET RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PCAET.....	8
<b>LE PLAN D' ACTIONS.....</b>	<b>12</b>
1 UN PLAN D' ACTION CO-CONSTRUIT.....	12
2 STRUCTURE DU PLAN D' ACTIONS.....	12
3 DÉTAIL DU PLAN D' ACTIONS.....	13
4 ALLOCATION DE MOYENS DÉDIÉS.....	15

## INTRODUCTION

Face aux enjeux énergétiques et climatiques, la France s'est engagée dans une Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui fixe les objectifs suivants :

- Neutralité carbone en 2050, en divisant les émissions de gaz à effet de serre par six par rapport à 1990 ;
- Réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à l'année de référence 2012 ;
- Sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a rendu obligatoire les Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) est un outil réglementaire qui comprend un diagnostic, une stratégie et des objectifs chiffrés ; un programme d'actions ; un dispositif de suivi et d'évaluation.

**Au-delà de l'obligation réglementaire, ce plan d'actions territorial, le PCAET, donne l'opportunité aux territoires de s'emparer de ces enjeux au plus près de la vie des habitants, des réalités et spécificités (démographie, géographie, économie) de chaque territoire.**

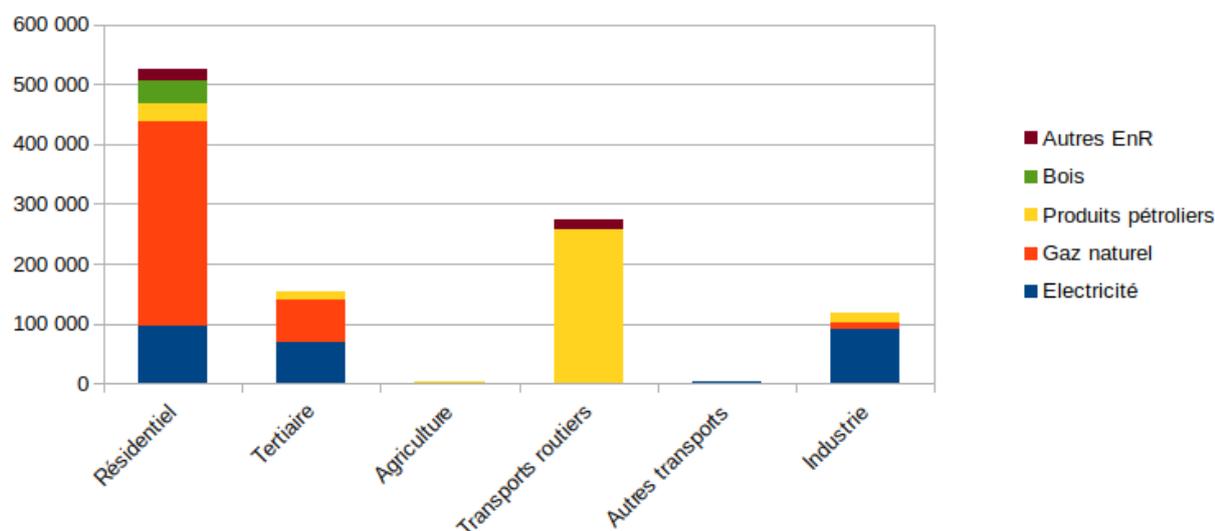
C'est aussi l'opportunité d'envisager l'objectif de **permettre au plus grand nombre d'habitants du territoire de vivre confortablement en harmonie avec les ressources disponibles sans compromettre l'avenir de nos enfants.**

# LE DIAGNOSTIC ÉNERGIE-CLIMAT

## 1 CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

### Consommation globale d'énergie

La consommation totale d'énergie sur le territoire de la CCPOM a été de **1 000 GWh** sur l'année 2017. Deux secteurs représentent les trois-quarts de l'énergie consommée sur le territoire : les transports routiers (50%) et le secteur résidentiel (25%).



### Consommation d'énergie finale par secteur et par énergie, en MWh (2017)

#### Un parc de logement vieillissant

Le secteur résidentiel consomme **525 GWh** par an, soit la moitié de la consommation totale d'énergie du territoire. Plus de 60% des logements ont été construits avant la première réglementation thermique (en 1974) et 80% avant 1991, alors que les réglementations thermiques se sont renforcées au cours des années 90. **Quasiment aucun bâtiment n'échappe à la nécessité d'être rénové pour atteindre les critères de durabilité qu'exigent les objectifs de la transition énergétique.**

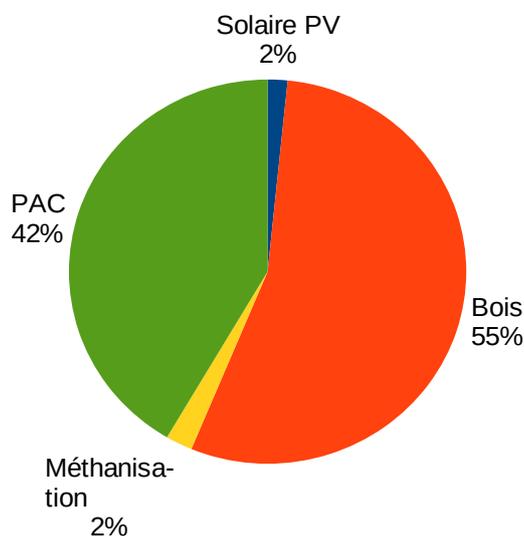
Si le biogaz doit émerger à grande échelle, il sera plus utile dans l'industrie et la mobilité, secteur pour lesquels les solutions alternatives sont plus complexes. Le bois-énergie et les pompes à chaleur sont des alternatives immédiates, simples et compétitives pour le résidentiel.

#### Une mobilité dominée par l'automobile

Le secteur du transport routier représente **274 GWh**. Il s'agit quasi exclusivement des carburants brûlés par les véhicules circulant sur le réseau routier du territoire de la CCPOM (approche cadastrale) : véhicules en transit via l'A4, véhicules des visiteurs, véhicules des résidents lorsqu'ils circulent au sein du territoire.

## 2 PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Sur l'année de référence, 2017, la production d'énergies renouvelables était d'environ **46 GWh**. Elle couvrait moins de 5 % de la consommation du territoire. L'essentiel de cette production reposait sur le bois (25 GWh) et les pompes à chaleur (19 GWh). **Le territoire importe la quasi-totalité de son énergie.**

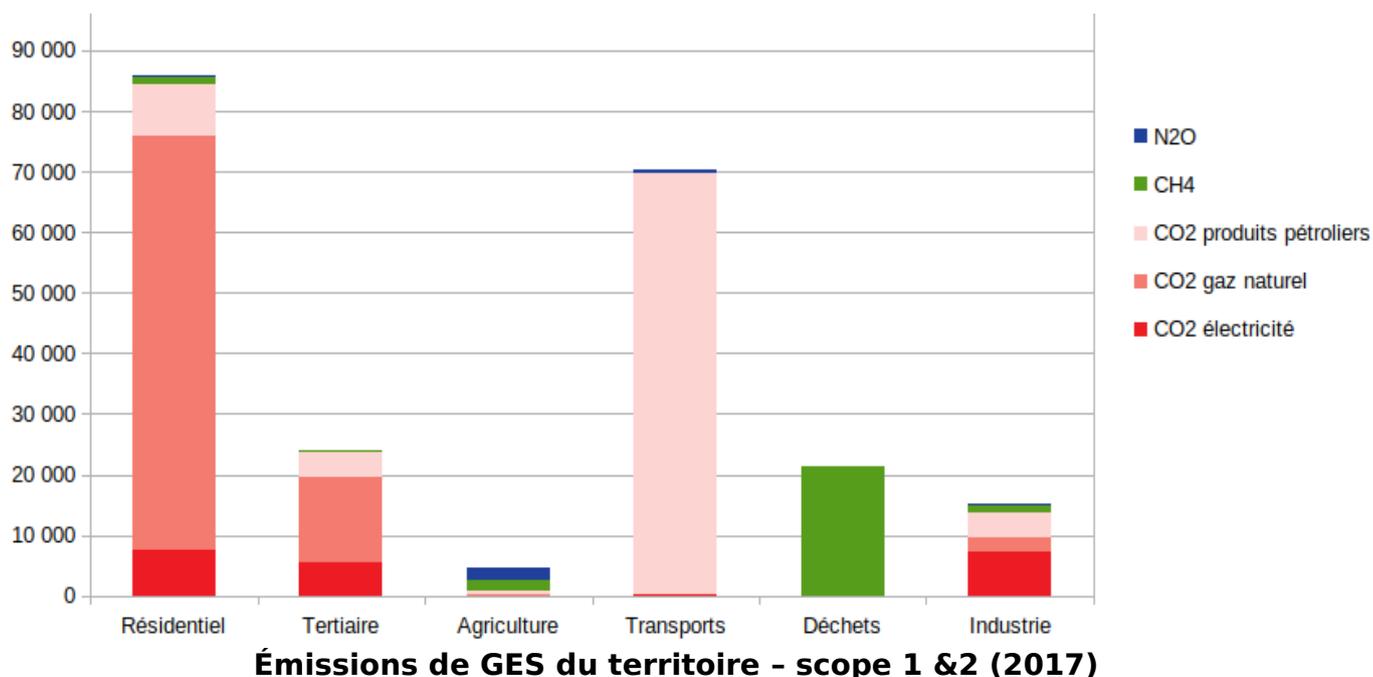


**Répartition de la production d'ENR (2017)**

## 3 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

### Les émissions cadastrales

Le total des émissions est de **221 300 tCO<sub>2</sub>e** par an. Ces émissions territoriales de GES sont la combinaison de l'activité des habitants sur ce territoire (résidentiel, déplacements sur le territoire), de celle des acteurs économiques et institutionnels (tertiaire, industrie, fret, agriculture) qui produisent des biens et des services qui ne sont pas toujours liés à la vie des habitants mais aussi du transit routier qui traverse le territoire.



### L'empreinte carbone des habitants

Et en ce qui concerne les émissions générées par un habitant du territoire, elles sont la combinaison d'émissions générées par cet habitant sur son territoire (chauffage de son logement par exemple ou encore déplacements au sein du territoire) et d'émissions générées par cet habitant en dehors du territoire (émissions amont des combustibles utilisés sur le territoire, déplacements en dehors du territoire, achats de biens de consommation produits ailleurs, y compris à l'autre bout de la planète). **Pour un Français, en moyenne, l'empreinte carbone est d'environ 10 tCO<sub>2</sub>e.**

**C'est ce chiffre qu'il convient de réduire à 2 tCO<sub>2</sub>e en 2050 selon la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).**

## 4 SÉQUESTRATION CARBONE

La séquestration nette annuelle de CCPOM de **18 000 tCO<sub>2</sub>**. L'essentiel de la séquestration annuelle du territoire provient de la croissance de la forêt. Une autre source mineure de séquestration est le stockage de carbone dans les produits bois (notamment les éléments de charpente). Cela représente environ 1 200 tCO<sub>2</sub>/an. A l'inverse, l'artificialisation de sols sur la période 2006-2012 génère un flux annuel de déstockage de carbone.

Ce puits de carbone de 18 000 tCO<sub>2</sub>/an représente 8% des émissions d'origine humaine qui sont de 221 300 tCO<sub>2</sub>e sur le périmètre légal du PCAET (scope 1 & 2).

**La neutralité carbone est l'objectif fixé pour la France pour 2050. Sur son périmètre cadastral, la CCPOM séquestre moins de 10 % de ses émissions. La CCPOM doit veiller à protéger sa forêt, qui se fragilise (risque d'incendie et de sécheresse notamment) du fait du changement climatique.**

## 5 QUALITÉ DE L'AIR

La CCPOM est couverte par le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Trois Vallées.

Trois secteurs émetteurs principaux : résidentiel, transport routier, industrie, représentent 90 % des émissions de polluants sur le territoire de la CCPOM. **La fermeture des grands sites industriels a eu un impact très positif sur la qualité de l'air. La CCPOM émet désormais, en moyenne par habitant, moins, voire parfois bien moins, de polluants que la région ou le département.**

## 6 VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La CCPOM est affectée par des aléas climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles. Les changements climatiques en cours et à venir vont générer des risques plus élevés sur la santé, l'agriculture et la biodiversité notamment.

L'analyse de la vulnérabilité montre que les secteurs les plus vulnérables sont la forêt, la ressource en eau, la biodiversité suivis de l'agriculture et de l'urbanisme/habitat. En matière d'exposition aux conséquences des changements climatiques, les vulnérabilités suivantes sont identifiées :

- Augmentation des températures, vagues de chaleur et canicules ;
- Sécheresse, évolution des régimes de précipitations ;
- Inondations et pluies torrentielles ;
- Incendies.

# LES SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION

## 1 PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS

Afin de visualiser les impacts des enjeux et de la nécessité d'agir, deux scénarios prospectifs d'évolution de la consommation d'énergie et des émissions de GES sont élaborés pour les années 2026 ; 2030 et 2050 :

- Un scénario tendanciel, qui reflète une situation de prise conscience modérée et une transition qui suit le rythme de ces dernières années ;
- Un scénario volontariste où les acteurs du territoire (élus, entreprises, habitants) s'engagent réellement dans la transition.

Chaque scénario décline les impacts en termes de consommation d'énergie, d'émission de gaz à effet de serre, de production d'ENR et de séquestration carbone.

## 2 SYNTHÈSE DES SCÉNARIOS

Le scénario tendanciel ne permet pas d'atteindre les objectifs nationaux de la SNBC. Le scénario volontariste remplit, quant à lui, quasiment tous les objectifs régionaux et nationaux, sauf pour la séquestration carbone. Dans le tableau suivant, les cellules vertes indiquent un objectif atteint et les rouges, un objectif non atteint.

Secteur	Objectifs supra par rapport à année de référence (2016)	Scénario tendanciel	Scénario volontariste
Consommation d'énergie	SNBC : -50 % en 2050	-36 %	-63 %
	SRADDET : -55 % en 2050		
Production EnR	SRADDET : 100% en 2050	23%	86%
Émission de GES	SNBC : -85 % en 2050	-54 %	-82 %
	SRADDET : -77 % en 2050		
Séquestration carbone	SNBC : neutralité en 2050 (100%)	18 %	55 %

### Positionnement des deux scénarios face aux objectifs régionaux et nationaux à l'horizon 2050

La conclusion est qu'il convient de ne pas se tromper d'échelle. Pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux, la massification des actions est nécessaire dans tous les secteurs.

## 3 COÛT DE L'INACTIION ET RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PCAET

Comme explicité dans la stratégie décrite plus haut, le PCAET est en prise directe avec les enjeux économiques. Ne pas mettre en œuvre les actions qu'il regroupe présenterait un important coût humain et économique. Au contraire, le déployer

permet de réorienter des activités économiques et d'en générer de nouvelles pour le bénéfice du territoire et de ses habitants.

### Le coût de l'inaction

L'inaction en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pourrait avoir de très lourdes conséquences sur le territoire et ses habitants.

#### ***Inaction sur la baisse des consommations d'énergie :***

- **Facture énergétique** : **actuellement de plus de 100 Millions d'euros par an, la facture globale du territoire (essentiellement énergies fossiles) pourrait quadrupler dans les trente ans, pour atteindre 400 millions d'euros chaque année.** Les ménages contribuent à plus de 80 % à cette facture (logement et mobilité). Sans actions fortes pour diminuer les consommations d'énergie, le pouvoir de vivre des ménages serait fortement impacté.
- **Conséquences sociales** : si des actions en matière de mobilité alternative à l'utilisation individuelle de la voiture ne sont pas mises en œuvre, **une réduction forcée de la mobilité, consécutive à une forte hausse du prix du carburant, aura des incidences socio-économiques très lourdes.**

#### ***Inaction sur la qualité de l'air :***

- **Mortalité** : en France, la pollution atmosphérique entraîne, chaque année, environ 40 000 décès prématurés chez une population sensible, notamment les enfants, les personnes asthmatiques et la population âgée. L'inaction sur l'amélioration de la qualité de l'air entraînerait **une trentaine de décès prématurés par an sur le territoire.**
- **Les feux de forêt**, dont le risque va s'accroître dans les années à venir, pourraient **annuler tous les efforts et les investissements pour améliorer localement la qualité de l'air et la séquestration carbone sur le territoire.**

#### ***Inaction sur l'adaptation au changement climatique :***

- **Agriculture** : sans transformation du modèle agricole, **le secteur sera durement touché par les modifications du régime des précipitations ainsi que par les périodes de sécheresse.** Avec les emplois direct et les emplois indirect, ce pourrait être une centaine d'emplois qui seraient impactés.
- **Population âgée** : les évolutions climatiques, notamment l'augmentation des vagues de chaleur, vont impacter les personnes vulnérables. La CCPOM compte 5 400 personnes de plus de 75 ans, soit plus de 9 % de la population. **L'absence de mesure de végétalisation et de déminéralisation des centres-villes pourrait accroître la mortalité d'une partie de la population déjà fortement touchée par l'épidémie COVID.**

#### ***Inaction sur le développement économique :***

- Choisir ou subir la transition : 1 000 entreprises et 11 000 emplois en question (développé dans le paragraphe suivant comme potentialité de développement).
- Les travaux d'isolation et l'installation de systèmes d'énergie renouvelable et locale (photovoltaïque intégré au bâti, éolien, bois énergie) sont susceptibles de générer des centaines d'emplois locaux. Sans actions de déploiement massif sur le

territoire, les emplois seront créés sur d'autres territoires voisins, diminuant l'attractivité du territoire.

## Les retombées socio-économiques du PCAET

Les retombées positives du scénario volontariste sur le territoire et ses acteurs sont nombreuses. Les principales sont :

- En matière d'emplois non délocalisables :
  - o Dans l'agriculture : la création et le maintien de paysans. **Environ la moitié des agriculteurs va partir à la retraite dans les 10 années à venir. L'enjeu crucial est d'installer des agriculteurs bio et protecteurs de l'environnement** et ne pas laisser repartir ces terres à l'agro-industrie pour les 40 prochaines années.
  - o Dans l'éco-rénovation : **les travaux d'isolation du patrimoine résidentiel représentent une activité pour plus de 200 ouvriers chaque année.**
  - o Dans les Énergies renouvelables (EnR) : l'entretien et la maintenance des installations éoliennes et photovoltaïques nécessiteront la création de plusieurs emplois. Les retombées économiques et la création d'emplois du développement des EnR et de la structuration de filières s'évaluent davantage à un niveau régional qu'intercommunal. Nous pouvons toutefois mettre en avant l'implantation d'un **centre régional de maintenance (éolien, solaire ou autre) sur le territoire** : une entreprise à rayonnement régional d'installation, d'assemblage ou de maintenance pourrait en effet s'installer sur le territoire.
- En matière de revenus :
  - o Les isolants naturels les plus couramment utilisés dans l'éco-construction sont les panneaux de fibres de bois. D'autres matériaux moins utilisés se développent : la ouate de cellulose (issue de papiers recyclés) principalement mais aussi les produits à base de chanvre, de lin, de laine de mouton, de coton, des fibres de coco, de paille, la métisse (textile usagés). **Sur la base de 22 500 logements à rénover d'ici 30 ans, cela représente environ un chiffre d'affaires de plus de 3 M€ par an, qui peut être capté par des agriculteurs, qu'ils soient ou pas du territoire.**
  - o En France, une voiture coûte en moyenne 4 000 € par an, dont les trois-quarts ne reviennent pas aux acteurs locaux (fabrication, carburant, pièces détachées...). Sur le territoire de la CCPOM (pour 20 000 voitures) **c'est environ 60 M€, dépensés dans la voiture qui sortent du territoire chaque année** et qui peuvent être partiellement relocalisés (covoiturage, autopartage, vente et réparation de cycles).
  - o Les installations EnR, notamment éoliennes et photovoltaïques, offrent des revenus pour les propriétaires fonciers. **Variables selon les parcs et les contrats, ils représentent plusieurs millions d'euros sur la période.**
- En matière de fiscalité publique : le développement de l'éolien sur le territoire (pour 25 éoliennes) pourrait amener plusieurs centaines de milliers d'euros de recettes fiscales sur la période 2020-2050.

- Focus sur les mesures gouvernementales de relance : les mesures prises par le gouvernement pour activer la transition énergétique et la croissance verte mettent à l'honneur certaines pratiques et en contraignent d'autres. Les quelques exemples ci-dessous tentent d'éclairer le débat sur la conduite à tenir en matière de développement économique :
  - o Le décret tertiaire active le secteur de la rénovation. Les compétences d'installateurs de chaudières gaz et fioul vont laisser la place aux compétences des frigoristes pour installer des pompes à chaleur.
  - o Les garagistes constatent déjà que le nombre d'interventions sur un véhicule électrique est 2 à 3 fois inférieur à celui nécessaire pour l'entretien d'un véhicule thermique et que les compétences du métier doivent évoluer.
  - o La réglementation RE2020 va favoriser les matériaux à bas contenu bas-carbone (ossature bois vs béton armé). L'ensemble des matériaux utilisés dans le bâtiment seront évalués selon leur analyse de cycle de vie. Les fournisseurs qui auront remplacé les énergies fossiles par d'autres sources plus propres disposeront d'un avantage compétitif.
  - o L'indice de réparabilité des équipements va favoriser les emplois de réparation au détriment du remplacement à neuf. En doublant la durée de vie des équipements, les ventes sont divisées par 2, avec 2 fois moins de surfaces commerciales, deux fois moins de vendeurs, et un report de cette valeur marchande vers de l'emploi local (réparation, recyclerie).
  - o Le déploiement massif du télétravail et des outils de travail et réunions à distance réduit les motifs de déplacement, avec des répercussions à la baisse sur l'hôtellerie, la restauration. A contrario, la création des emplois dans le numérique, les télécoms et les services associés à cette nouvelle norme de travail doit être encouragée.

## LE PLAN D' ACTIONS

### 1 UN PLAN D' ACTION CO-CONSTRUIT

La CCPOM a souhaité élaborer un plan d'actions opérationnel venant des acteurs du territoire : en premier lieu, les commissions, les communes et les acteurs économiques. Les principales étapes de co-construction du plan d'action ont été les suivantes :

- L'organisation d'un **Forum Ouvert** afin de mobiliser les acteurs du territoire et de faire émerger les axes stratégiques et des pistes d'actions (en présentiel, 25 avril 2019). Le Forum ouvert intitulé « Le Climat change, ... et nous ? » a été organisé de 16h30 à 20h afin de pouvoir toucher un public large ;
- Des **ateliers de travail** dans le but de proposer un panel d'actions, à partir de la présentation des résultats du diagnostic et des axes stratégiques proposés lors du Forum ouvert et validé par le comité de pilotage du 13 mai 2019 (en présentiel, 12 et 13 juin 2019) ;
- Des **entretiens bilatéraux** ont permis de finaliser les fiches actions, les contributeurs, les éléments de coûts, les sous-actions, les indicateurs de suivi, les impacts prévisibles et le calendrier de mise en œuvre (en visio-conférence - novembre 2020). Ces entretiens ont été réalisés sur la base des fiches actions préparées et préremplies par les bureaux d'études.

Les principales structures concertées ont été les suivantes :

- |                     |                    |                         |
|---------------------|--------------------|-------------------------|
| • Agence de l'eau   | • Communes et EPCI | • Régies municipales    |
| • AGURAM            | voisins            | • Syndicat Moselle Aval |
| • ALEC              | • ENEDIS           | • Collège de Rombas et  |
| • Bailleurs sociaux | • GRDF             | Marange-Silvange        |
| • CCI               | • ONF              |                         |
| • CMA               |                    |                         |

### 2 STRUCTURE DU PLAN D' ACTIONS

Pour activer les potentiels mis à jour dans le diagnostic et décliner en actions concrètes la stratégie explicitée plus haut (choix du scénario volontariste), le plan d'actions est structuré autour de 5 axes stratégiques :

1 – Animer la mise en œuvre du PCAET et mobiliser les acteurs du territoire : organiser les ressources en interne de manière à déployer et animer le PCAET, mobiliser les forces vives du territoire.

2 – Se loger sans énergie fossile et aménager en prenant en compte les enjeux climat-air-énergie : mettre en place les moyens pour accompagner les propriétaires en vue de la rénovation énergétique des logements ; accompagner les communes de manière

à mieux prendre en compte les enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme et les aménagements.

3 – Se déplacer en polluant moins sur un territoire périurbain : la CCPOM ayant pris la compétence mobilité par délibération du 9 mars 2021, il s'agit de réaliser une étude complète sur la mobilité de manière à couvrir les différents types de mobilité moins polluantes (vélo, marche, véhicules propres, covoiturage, autopartage).

4 – Travailler et produire en préservant l'environnement : les différentes activités économiques doivent évoluer en prenant en compte les enjeux climat-air-énergie (forêt, agriculture, tertiaire, industrie, production d'énergie renouvelable).

5 – Se doter de moyens et d'une organisation à la hauteur des enjeux climat-air-énergie pour le fonctionnement et l'exercice des compétences de la CCPOM : la collectivité montre l'exemple pour la rénovation de son patrimoine, son fonctionnement (en particulier ses achats) et l'exercice de ses compétences (en particulier la collecte des déchets).

Ces cinq axes stratégiques se déclinent en fiches actions et en sous-actions telles que décrites dans le tableau suivant.

### 3 DÉTAIL DU PLAN D' ACTIONS

Axe	Action	Sous-action
1 - Animer la mise en œuvre du PCAET et mobiliser les acteurs du territoire	Suivre et animer le PCAET	Positionner les moyens nécessaires au sein de l'organisation
		Élargir le pilotage du PCAET et animation
	Informers, éduquer, mobiliser sur les enjeux de la transition écologique	Mettre en place une démarche de sensibilisation et d'animation auprès des habitants
		Mettre en place une démarche de sensibilisation et d'animation auprès du monde éducatif
2 - Se loger sans énergie fossile et aménager en prenant en compte les enjeux climat-air-énergie	Mettre en place un service d'accompagnement à la rénovation énergétique	
	Poursuivre et renforcer les aides à la rénovation thermique proposées par la CCPOM	
	Collaborer avec les bailleurs sociaux pour accélérer la rénovation énergétique du patrimoine	
	Sensibiliser et accompagner les communes dans l'intégration des enjeux climat-air-énergie dans leurs documents d'urbanisme, notamment par la rédaction d'un guide et l'organisation de réunion(s) d'échanges	
	Sensibiliser et accompagner les communes dans leurs projets et travaux d'aménagement pour la prise en compte des enjeux climat, air et énergie	
	Étudier l'opportunité de réseaux de chauffage urbain utilisant des énergies renouvelables ou de récupération	
	Prendre en compte l'enjeu d'adaptation au changement climatique	
3 - Se déplacer en polluant moins sur un territoire périurbain	Organiser la prise de compétence "Autorité Organisatrice de la Mobilité"	Elaborer une étude de mobilité

	Promouvoir et développer les modes de déplacements actifs	Elaboration d'un schéma directeur cyclable : Favoriser la pratique du vélo par le déploiement d'un système vélo, via la création d'un maillage de voies cyclables, d'équipements, de services et par l'animation
		Elaboration d'un plan piéton : Définir une stratégie pour améliorer et développer la marchabilité sur le territoire
	Encourager le déploiement des véhicules plus propres	Déployer un réseau de bornes de recharge électrique
		Mise à disposition de vélos sur le site thermal
		Mise en place d'une subvention pour l'achat de vélo électrique
	Adapter l'offre existante du transport collectif ferré et routier aux nouveaux besoins	
	Encourager le déploiement d'une offre de covoiturage	Développer une infrastructure adaptée au covoiturage local
	Amorcer et développer l'autopartage sur le territoire	Ouvrir les flottes des collectivités et des entreprises du territoire à l'autopartage
Promouvoir l'autopartage entre particuliers		
Réduire les besoins de mobilité par un aménagement du territoire et des services adaptés		
4 - Travailler et produire en préservant l'environnement	Préserver et mieux partager la ressource forestière entre les différents acteurs	Sensibiliser et expliquer
		Soutenir le reboisement des zones déperissantes
		Structurer une filière bois locale
	Favoriser une alimentation locale, durable et de qualité	Favoriser l'installation de producteurs et l'évolution des exploitations existantes
		Favoriser les initiatives citoyennes
		Favoriser la transformation locale
		Encourager la distribution locale
		Informers la population locale
	Reconvertir les friches industrielles, commerciales	
	Encourager une économie circulaire et alternative	Une économie circulaire en lien avec les habitants
		Une économie circulaire en lien avec le monde économique
	Travailler au déploiement de systèmes d'énergies renouvelables	
	Créer un dialogue avec le commerce sur les enjeux climat-air-énergie	Animer un Club Transition
		Mettre en place les écodéfis (CMA)
Visites matière et déchets (CCI)		
Protéger la ressource en eau	Protéger les captages	
5 - Se doter de moyens et d'une organisation à la hauteur des enjeux climat-air-énergie pour le fonctionnement et l'exercice des compétences de la CCPOM	Réduire les consommations d'énergie du patrimoine public	Rénover les bâtiments en commençant par les plus énergivores
		Optimiser l'exploitation des bâtiments
	Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public et réduire l'éclairage nocturne	
	Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine de la collectivité	
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements	Mettre en place les moyens techniques pour favoriser les réunions en distanciel
		Diminuer l'impact carbone des déplacements des élus et des

	des agents et des élus et à l'exercice	agents
	Mettre en place un groupe de travail sur les achats durables et le fonctionnement interne	Introduire des clauses d'achat durable lors du renouvellement de la DSP petite enfance
		Introduire des clauses d'achat durable dans tous les marchés de fourniture
		Réfléchir à des fonctionnements moins émissifs en carbone
	Développer la prévention des déchets sur le territoire (en lien avec le PLPDMA - Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)	Compléter et améliorer le dispositif actuel de collecte et traitement des déchets
		Accroître l'information auprès de la population pour viser la diminution des déchets
		Mettre en place une démarche incitative

**Tableau des axes et actions**

#### 4 ALLOCATION DE MOYENS DÉDIÉS

A l'heure actuelle, les moyens humains affectés aux actions du PCAET représentent 6 équivalent temps-plein :

- Habitat / logement : 1 ETP
- Développement économique : 0,5 ETP
- Projet des Portes de l'Orne et PAT : 2 ETP
- Déchets : 2 ETP
- Eau / assainissement / GEMAPI : 0,5 ETP

Les enveloppes budgétaires envisagées, sous réserve des capacités financières de la collectivité et la finalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement, se répartissent entre les différentes compétences tel que présenté dans le tableau suivant :

Budget	Fonctionnement (€)			Investissements et aides (€)			Effectif
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	
Gemapi	100 000	100 000	100 000	500 000	500 000	500 000	Démarrage
Déchets	180 000			770 000			
Mobilité	103 800	23 800	18 000	50 000		100 000	0,5
PCAET	141 635	102 635	112 635	416 000	251 000	251 000	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>525 435</b>	<b>226 435</b>	<b>230 635</b>	<b>1 736 000</b>	<b>751 000</b>	<b>851 000</b>	<b>1</b>

Certaines dépenses relèvent d'une continuité avec l'existant (Déchets, GEMAPI ...), d'autres sont de nouvelles dépenses (Habitat, mobilité ...).